

N°24. 183

Objet :

**Occupation du domaine public
Festival du film**

**Parvis cinéma CinéToiles
13 avril 2024**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Ville de Digne les Bains,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2, L2213.1 et L2213.2,

VU la demande présentée par de l'association CERPAM, représentée par M. Nicolas PERRICHON, dans le cadre de l'organisation du festival du film « Pastoralisme d'aujourd'hui et de demain » ;

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de cet évènement il y a lieu d'autoriser l'occupation du domaine public ;

ARRETONS :

Article 1 : L'association CERPAM est autorisée à occuper le domaine public sur le parvis du cinéma CinéToiles le samedi 13 avril 2024 de 8h30 à 18h.

Article 2 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur et les prescriptions précitées.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Digne-les-Bains dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « *Télérecours citoyen* » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. »

Article 4 : Le directeur général des services municipaux, les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes prescrites et transmis, au service communication, à la police municipale et à la police nationale.

28 FEV. 2024

Fait à Digne-les-Bains, le

Pour le maire de Digne-les-Bains
l'adjointe déléguée



Céline OGGERO-BAKRI